



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

> LE PRÉSIDENT

ANCIEN MINISTRE

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

MAIRE DE MARSEILLE

ORDRE DE SERVICE N°08/004

Le groupement d'entreprises SADE/GUIGUES

Représenté par Monsieur Philippe DENIMAL

Titre du représentant : Directeur Régional

Adresse siège social :

251 Bd Mireille Lauze – 13010 Marseille

Titulaire du marché n°07/133 notifié le 5 septembre 2007

Objet du marché : Service d'adduction et de distribution du Canal de Marseille
– Déviation DN 1200 mm bd de Paris – Prolongement du Tramway

Maître d'œuvre : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Est informé, par le présent ordre de service que :

Conformément aux dispositions du CCAG Travaux, le groupement d'entreprises SADE/GUIGUES nous a informé par courrier en date du 19/12/07 du dépassement de la masse initiale des travaux dès le 19/01/08.

En conséquence, conformément à l'article 15.4 du CCAG Travaux, il vous est donné, par le présent ordre de service, l'ordre de poursuivre les travaux pour un montant maximum de 136240,56 € HT (Cent trente six mille deux cent quarante euros et cinquante six centimes)

Cet ordre de poursuite des travaux n'entraînera aucune augmentation des délais.

Le présent ordre de service, inscrit au registre sous le n°08/004 sera notifié à Monsieur Philippe DENIMAL par le Maître d'œuvre, conformément à l'article 2.5 du CCAG Travaux.

Fait à Marseille, le 10 janvier 2008

ADRESSES

LE PHARO <

18, BD CHARLES LIVON

13007 MARSEILLE

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOLIETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

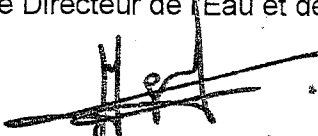
04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01

Le Maître d'œuvre :

Le Directeur de l'Eau et de l'Assainissement


Jean-Yves GUVARCH

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président


Bernard JACQUIER

MARCHE07/133:PRIX NOUVEAUX

N° PRIX	DESIGNATION DES POSTES DE TRAVAIL	REGLEMENT DEMANDE HT	REGLEMENT ACCORDE HT
(SD N°1)	Deplacement du poste de travail (rue Peysonnel, Urbain v,Mirabeau)	3 212,10 €	REFUSE
(SD N°2)	Evacuation des tuyaux de la zone Fiesta des Suds	3 212,10 €	REFUSE
(SD N°3)	Mise enplace du poste de travail traversee Mirabeau	3 212,10 €	REFUSE
(SD N°4)	Deplacement de poste de travail traversee Mirabeau	3 212,10 €	REFUSE
(SD N°5)	Deplacement d'equipe suite absence d'arrete	1 896,30 €	REFUSE
(SD N°6)	Mise en place d'equipe le 15/10/07 Rue D'Anthoine	1 896,30 €	REFUSE
N°7)	Arret equipe Fiesta des Suds (rue Peysonnel,Urbain V,D'Anthoine)	1 896,30 €	REFUSE
(SD N°8)	Equipe pose DN 200 by-pass	1 896,30 €	REFUSE
(SD N°9)	Arret des équipes demenagement du21/12/07 amenagement le 07/01/08	4 512,42 €	REFUSE
110.5 (SD N°10)	Traversee Bld de Paris GRUE	6 227,48 €	6 227,48 €
(SD N°11)	Traversee du tunnel de Lajout suite aux contraintes SNCF EDF TELECOM	13 624,98 €	REFUSE
(SD N°12)	Contraintes imposees par GDF suite au deplacement du trace	3 341,00 €	REFUSE
(SD N°13)	Sondages complementaires pour deplacement du trace rue Peysonnel	5 031,00 €	REFUSE
227 (SD N°14)	Carrefour Chanterac Peysonnel deviation DN 150	9 306,71 €	9 306,71 €
228 (SD N°15)	Carrefour Chanterac/Peysonnel sur profondeur due aux ovoïdes	40 764,00 €	24 184,00 €
326 (SD N°16)	Raccordement sur BONNA DN 1000,soudures	8 608,04 €	8 608,04 €
TOTAL		111 849,23 €	48 326,23 €

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DU MARCHÉ 07/133

DESIGNATION	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE
TRAVAUX SUIVANT METRES DU GROUPEMENT	1666773,74 € HT	1607288,44 € HT
TRAVAUX SUIVANT METRES DU GROUPEMENT		
1,50m		
DEMANDE DE REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DU GROUPEMENT (DETAIL CI-JOINT)	111849,31 € HT	48326,23 € HT
ECONOMIE SUR MARCHÉ (enrobes ,DN 150 tranche commune)	1778623,05 € HT	1655614,67 € HT
		-22717,11 € HT
MONTANT TOTAL DES METRES ET DES REGLEMENTS COMPLEMENTAIRE DU GROUPEMENT	1778623,05 € HT	1632897,56 € HT
MONTANT INITIAL DES TRAVAUX	1496657,00 € HT	1496657,00 € HT
DEPASSEMENT DE LA MASSE INITIALE DES TRAVAUX	281966,05 € HT	136240,56 € HT
AUGMENTATION EN %/ MASSE INITIALE	18,84 %	9,10 %

ACCUSE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION DE L'ORDRE DE SERVICE

Je soussigné **LENÉ** *divien*

De la société **SADE**

Certifie avoir reçu le **08/02/08**

L'ordre de service n° **08/004**

Relatifs au marché n° **07/133**

Concernant : **Service d'adduction et de distribution du Canal de Marseille
Déviation DN 1200mm Bd de Paris – Prolongement du Tramway.**

Pour notification en application de l'article 1 de l'acte d'engagement.